

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'achat d'un transpalette électrique pour la déchetterie de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-CC-081 en date du 13 avril 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la nécessité d'acquérir un transpalette électrique pour le fonctionnement de la déchetterie de Massiac ;

Vu les offres des sociétés MANUTENTION SERVICE et PROLIANS ;

Vu le budget primitif déchets ménagers 2024 et les crédits inscrits dépenses d'investissement chapitre 21 immobilisations corporelles article 2158 Autres matériels et outillages techniques opération n°160 – Equipements et travaux déchetterie ;

DECIDE

Article 1 : De valider l'offre pour l'achat d'un transpalette électrique de marque Manitou EP16 Easy pour la déchetterie de Massiac auprès de la société SAS MANUTENTION SERVICES pour un montant maximum de 4 494.00 € HT soit 5 392.80 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.